



Commune

Service :

**Annnonce d'installation solaire en façade en zone à bâtir (zone industrielle, commerciale ou artisanale) ne nécessitant pas d'autorisation de construire selon LAT art. 18a et OC art. 20bis (délai : 30 jours avant le début des travaux)**

**Requérant**

Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
NP/lieu :  
Tél. : Fax :  
E-Mail:

**Installateur, professionnel qualifié**

Fax:

**Contrôle de satisfaction des critères légaux**

- Le droit communal ne prévoit pas une obligation d'autorisation pour une installation sur façade

Bâtiment

- n'est pas un bien culturel d'importance nationale ou cantonale  
 se trouve dans une zone industrielle, commerciale ou artisanale

Installation

- forme rectangulaire d'un seul tenant  
 plans des panneaux parallèles à la façade  
 dépassement maximum de 20 cm perpendiculairement au revêtement de façade  
 pas de dépassement de la façade, vu de face  
 surface minimale de 100 m<sup>2</sup> ou d'au minimum 30% de la surface de la façade  
 faible réflexion selon l'état des connaissances techniques

**Emplacement de l'installation**

Type et appellation de zone:  
Maison individuelle :  Oui  
Immeuble d'habitation : appartements  
Autre affectation :

Adresse  
NP / Localité  
Parcelle /plan

**Nature des travaux**

- Nouvelle installation sur bâtiment ou site existant, année de constr. du bâtiment :  
 Remplacement d'une installation solaire existante  
 Extension d'une installation solaire existante

**Genre de capteur**

thermiques  vitrés Fabricant N° homolog.  
 photovoltaïques  non vitrés Type Surface (m<sup>2</sup>)  
Longueur Largeur Epaisseur

**Champ de capteurs**

Nombre de capteurs  
Surface totale (m<sup>2</sup>)  
Orientation (S=0°; E=-90°)  
Position des conduites :  cachées  visibles (fournir tracé et couleur)

Forme  rectangulaire  carrée  
Longueur Largeur  
Pourcent de la façade couvert par installation  
Dépassement par rapport au revêtement de façade

**Date du début des travaux****Coûts estimés :****Annexes à joindre**

- 2 ex. de l'extrait de la carte 1:25'000
- 2 ex. du plan de situation
- 1 ex. de la photo du bâtiment et/ou du site
- 2 ex. photomontage ou dessin coté
- 1 ex. prospectus ou photographie du capteur
- 2 ex. schéma de principe de l'installation

**Signatures**

Requérant(e) \* :  
Professionnel :  
Lieu :  
Date :

\* La procédure d'annonce a uniquement pour but d'analyser si, matériellement, l'installation projetée n'est pas soumise à autorisation de construire, mais ne préjuge en rien des accords éventuellement nécessaires en vertu du droit privé.

Commune \_\_\_\_\_

Service : \_\_\_\_\_

**Avis de la commune**

Projet dispensé d'autorisation selon art. 18a, al. 2, LAT et 20bis, al. 3, OC

Projet soumis à une procédure d'autorisation

Exposé des motifs : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le requérant doit confirmer qu'il maintient sa demande d'autorisation de construire car un émolument sera facturé.

Le cas échéant, le requérant doit attendre l'autorisation de construire.

Procédure simplifiée possible sur la base du dossier fourni, dès confirmation du requérant.

Procédure ordinaire avec mise à l'enquête publique nécessaire.  
La procédure est initiée dès confirmation du requérant.

Motifs : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le présent avis n'est pas une décision soumise à recours au sens de l'art. 5 LPJA.  
Sur demande du requérant, une décision de constatation de droit (35 LPJA), avec voie de recours sera rendue.

Sans nouvelle de la commune, le requérant peut réaliser les travaux conformément à la demande déposée.

L'annonce d'installation ne dispense aucunement d'une demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité qui examine les possibilités techniques et fixe les modalités de raccordement.

**Signature(s) de l'(des) organe(s) communal(aux) désigné(s)**

Date : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Copie : Service de l'énergie et des forces hydrauliques  
[energie@admin.vs.ch](mailto:energie@admin.vs.ch)

Liens internet utiles :

Service de l'énergie et des forces hydrauliques : [www.vs.ch/energie](http://www.vs.ch/energie)

Swissolar : [www.swissolar.ch](http://www.swissolar.ch)